

# COMMUNE DE DESAIGNES (Ardèche)

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIF 2020

### *Sommaire :*

#### *I. Le cadre général du budget*

#### *II. La section de fonctionnement du budget général*

#### *III. La section d'investissement du budget général*

#### *IV. Les données synthétiques du budget général – Récapitulation*

#### *V. Les données synthétiques des budgets annexes*

#### *Annexe : extrait du CGCT*

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note, disponible sur le site Internet de la commune, répond à cette obligation.

Le Maire (ordonnateur) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par le Maire (ordonnateur), pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote devant intervenir normalement avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le conseil municipal de Désaignes doit voter ainsi trois comptes administratifs distincts : le budget général et deux budgets annexes pour le Service des Eaux et le Local Commercial (Auberge de la Fontaine). Le budget général est voté TTC (toutes taxes comprises), alors que les 2 budgets annexes sont votés HT (hors taxe). A noter cependant que le budget général inclut quatre services assujettis à la TVA (Les Essentielles - La Source – Atelier de Maroquinerie – Rénovation ancien hôtel-restaurant).

Les comptes administratifs 2020 ont été votés le 13 avril 2021 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ils sont en concordance avec la comptabilité du receveur municipal (comptes de gestion).

### **II. La section de fonctionnement du budget général**

#### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des services rendus (cantine, redevance occupation domaine public, concessions cimetièrre, coupes de bois, mise à disposition de personnels...), des revenus des immeubles (loyers), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et des atténuations de charges de personnels (remboursements d'assurance notamment, emplois aidés).

**Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 101 717,51 euros** (hors résultat reporté de l'exercice 2019).

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent une dépense nette de 400 022,83 euros, soit 44,30 % des dépenses de fonctionnement de la commune, déduction faite notamment des remboursements perçus au titre de l'assurance du personnel et des mises à disposition (CC Pays de Lamastre, Service des Eaux...).

**Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 902 819,46 euros.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux qui comprennent taxe d'habitation et taxes foncières : montant 2018 = 241 203 €, montant 2019 = 248 541 €, montant 2020 = 152 499 €. A partir de l'année 2020, les collectivités ne votent plus de taux pour la taxe d'habitation dont le produit est compensé par l'Etat, ce qui explique la baisse de cette recette. Ainsi, la commune a perçu une dotation de compensation de TH d'un montant de 98 215,00 € en 2020.
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les produits des services (en 2018 = 136 349 € ; en 2019 = 125 397 € ; en 2020 = 129 642,16 €) et les revenus des immeubles (en 2018 = 47 265 € ; en 2019 = 47 247 € ; en 2020 = 43 648 €) ; la baisse du revenu des immeubles s'explique par la crise sanitaire qui a empêché les locations de salles.

#### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
24.13	Dépenses courantes	217 859.18	Excédent 2019 reporté	218 876.68	16.57
55.15	Dépenses de personnel	497 864.42	Atténuation de charges	17 016.81	1.29
			Produits des services	129 642.16	9.82
12.17	Autres dépenses de gestion courante	109 880.38	Impôts et taxes	215 737.20	16.34
3.35	Dépenses financières	30 252.72	Dotations et participations	661 445.53	50.09
0.76	Charges exceptionnelles	6 846.19	Autres recettes de gestion courante	46 165.25	3.50
0.89	Ecritures cession véhicule	8 004.00	Ecritures cession véhicule	7 504.00	0.57
			Recettes financières	13.22	0.00
3.56	Opération d'ordre entre section (amortissements)	32 112.57	Opérations d'ordre entre sections (dont travaux en régie)	4 190.94	0.32
			Reprise amortissements	1 864.42	0.14
			Produits exceptionnels	18 137.98	1.37
100%	<b>Total général</b>	<b>902 819.46</b>	<b>Total général</b>	<b>1 320 594.19</b>	<b>100%</b>

#### c) La fiscalité

En 2020, le Conseil municipal n'a voté que les taux de taxes foncières (bâti et non bâti).

En effet, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux communaux de taxe d'habitation ont été gelés à hauteur des taux 2019 (soit 6,50% pour la commune), l'Etat versant à ce titre une compensation d'un montant de 98 215 €.

Les autres impôts locaux 2020, concernant les ménages, n'ont pas été augmentés et sont restés les suivants :

- . Taxe foncière sur le bâti = 10,48% ;
- . Taxe foncière sur le non bâti = 48,43% ;

Ainsi, le produit net de la fiscalité locale s'élève à 152 499,00 € en 2020, montant légèrement inférieur au produit attendu car les bases notifiées en mars 2020 au titre de la taxe d'habitation ont finalement été moindres.

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est votée et perçue par la CC du Pays de Lamastre. Son taux 2020 n'a pas été augmenté non plus (24,73%). A titre de compensation, la communauté de communes reverse à notre collectivité une somme forfaitaire annuelle de 35 669 €.

#### d) Les dotations de l'Etat

En 2020, les dotations versées par l'Etat se sont élevées à un total de 531 944 €, soit une augmentation de 4,67 % par rapport à l'année précédente.

Elles se décomposent comme suit :

• **Dotation Forfaitaire** : c'est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de population et de superficie.

Le montant perçu en 2020 a augmenté seulement de 1 762 € (0,68%) par rapport à celui de 2019, ce qui représente une somme de 263 903 € (en 2019 = 262 141 € ; en 2018 = 261 988 € ; en 2017 = 260 918 € ; en 2016 = 271 007 € ; en 2015 = 288 180 €).

• **Dotation de Solidarité Rurale** : Elle comporte une fraction dite « bourgs-centres », une fraction « péréquation » et, depuis 2011, une fraction « cible » :

- la première fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;
- la deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;
- la troisième fraction est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

A ce titre, la commune a perçu la somme de 268 041 € en 2020, soit une augmentation de près de 9 % par rapport à 2019 (en 2019 = 246 070 € ; 2018 = 238 781 € ; en 2017 = 224.464 € ; en 2016 = 188.749 € ; en 2015 = 170.009 €).

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent, et notamment :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple en 2020 : subventions relatives à l'aménagement du bourg...),
- le remboursement de la TVA (compensation) par l'Etat au titre des dépenses d'investissement réalisées l'année n-2,
- éventuellement le recours à l'emprunt.

#### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
39.11	Déficit 2019 reporté	193 333.92	FCTVA	28 819.00	5.34
18.53	Remboursement d'emprunts, caution	91 615.86	Mise en réserves (affectation résultats 2019)	257 226.46	47.70
0.33	Autres dettes	1 614.42	Taxe aménagement	1 288.16	0.24
14.80	Acquisitions	73 193.68			
22.54	Travaux	111 415.11	Emprunt à court terme	100 000.00	18.54
1.58	Subventions d'équipement versées	7 800.00	Subventions d'équipement reçues	109 698.19	20.34
0.43	Opérations patrimoniales	2 109.04	Opérations patrimoniales	2 109.04	0.39
2.69	Opérations d'ordre entre sections (dont travaux en régie)	13 309.36	Opérations d'ordre entre section (amortissements, écritures de cession)	40 116.57	7.44
100%	<b>Total général</b>	<b>494 391.39</b>	<b>Total général</b>	<b>539 257.42</b>	<b>100%</b>
	<b>Restes à réaliser</b>	<b>75 753.70</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>10 000.00</b>	

### c) Les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes :

- **Travaux** : compte tenu de la crise sanitaire et du vote du budget 2020 fin juillet, la nouvelle municipalité n'a pu engager de nouveaux chantiers. Outre le changement des menuiseries du Temple, les travaux de la traversée du village sur la RD533 ont été achevés et des aménagements ont été réalisés au niveau de l'école (buanderie et sanitaires). Malheureusement, le projet de rénovation de l'ancien hôtel-restaurant initié en mars 2020 a dû être abandonné et un protocole de résiliation signé.

- **Acquisitions** : matériels pour les services techniques, véhicule Toyota Hilux, tableaux, lave-linge et sèche-linge pour l'école, terrain annexe au Stade...

### d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 5 368,21 € (acquisition matériels informatique école),

- de la Région : 4 960,38 € (solde achat ancien hôtel-restaurant) et 89 369,60 € (aménagement du bourg dans le cadre de l'Appel à Projets « Villages Remarquables »),

- du Département de l'Ardèche : 10 000,00 € (passerelle en encorbellement).

## IV. Les données synthétiques du budget général

### a) Résultats 2020 (y compris les restes à réaliser)

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats 2020
Fonctionnement	902 819.46	1 320 594.19	<b>417 774.73</b>
Investissement	570 145.09	549 257.42	<b>-20 887.67</b>
<b>Total</b>	<b>1 472 964.55</b>	<b>1 869 851.61</b>	<b>396 887.06</b>

### b) Etat de la dette

Les investissements 2020 ont été réalisés sans emprunt. Si l'on tient compte du prêt court terme de 100 000 € souscrit fin 2019 pour financer la TVA sur les travaux d'aménagement du bourg, le résultat global 2020 a augmenté d'environ 78 000 € par rapport à 2019 (capacité d'autofinancement).

L'encours de la dette (capital restant dû) au 31 décembre 2020 est ainsi de 1 383 398,46 € et le montant total des annuités (capital + intérêts) payé en 2020 de 121 868,58 €. Ce dernier chiffre, en augmentation de 0,61% par rapport à l'année 2019, s'explique essentiellement par le remboursement de 2 emprunts mais la souscription du prêt à court terme de 100 000 €, emprunt qui sera remboursé intégralement en 2021.

## V. Les données synthétiques des budgets annexes

### a) Budget "Service des Eaux" (montants HT)

#### 1- Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
38.93	Dépenses courantes	71 916.18	Excédent 2019 reporté	60 504.46	23.06
			Vente d'eau	118 923.70	45.32
9.78	Autres dépenses de gestion courante	18 064.90	Assainissement, taxes et redevances	39 841.96	15.18
6.94	Dépenses financières	12 813.83	Travaux en régie	3 196.94	1.22
44.05	Dotations aux amortissements	81 380.79	Amort. subventions	31 304.93	11.93
0.30	Charges exceptionnelles	557.24	Produits exceptionnels	8 659.72	3.30
100%	Total général	<b>184 732.94</b>	Total général	<b>262 431.71</b>	100%

## 2 - Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
23.12	Remboursement emprunts	52 210.64	Affectation résultat 2019	11 832.07	2.47
13.86	Amortissement subventions	31 304.93	Emprunt	168 000.00	35.12
1.42	Travaux en régie	3 196.94	Subventions d'équipement	169 326.00	35.40
1.74	Achat pompes station EU	3 922.86			0.00
38.71	Travaux en cours (AEP captages-les Jouvès, divers branchements)	87 421.21	Amortissements	81 380.79	17.01
21.15	Ecritures d'ordre	47 755.46	Ecriture d'ordre	47 755.46	9.98
100%	<b>Total général</b>	<b>225 812.04</b>	<b>Total général</b>	<b>478 294.32</b>	100%
	<b>Restes à réaliser</b>	<b>433 179.21</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>209 874.00</b>	

En matière d'eau et d'assainissement, les principales réalisations de l'année 2020 sont les suivantes :

- lancement des travaux de réduction des fuites sur la conduite d'adduction d'eau potable allant des captages au réservoir des Jouvès avec remplacement et renforcement de la conduite existante en PVC collé, divers branchements d'eau potable et le redimensionnement du réseau d'eaux pluviales au niveau des Jardins de Poujols.
- acquisition de pompes pour la station de relevage située à Jeaute (assainissement Laiterie-Désaignes).

## 3 - Résultats 2020 (y compris les restes à réaliser)

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats 2020
Fonctionnement	184 732.94	262 431.71	<b>77 698.77</b>
Investissement	693 524.46	688 168.32	<b>-5 356.14</b>
<b>Total</b>	<b>878 257.40</b>	<b>950 600.03</b>	<b>72 342.63</b>

## 4 - Etat de la dette

Les investissements 2020 ont été financés avec un emprunt de 168 000 € sur 20 ans à un taux de 0,54% souscrit auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts).

L'encours de la dette (capital restant dû) au 31 décembre 2020 est de 563 452,22 € et le montant des annuités (capital + intérêts) versées en 2020 de 65 962,63 €.

### b) Budget "Local commercial" (montants HT)

- **Résultats 2020** : Cette année, le compte administratif se résume principalement en dépenses au remboursement du prêt contracté lors de l'aménagement de l'Auberge de la Fontaine et aux amortissements correspondants à ces travaux. Les recettes ont été assurées par les loyers (fonctionnement), une subvention d'équilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 1 951,00 € et une subvention d'équipement de 7 800 € versées par le budget communal.

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultats 2020
Fonctionnement	7 146.07	15 781.40	<b>8 635.33</b>
Investissement	25 255.30	17 729.24	<b>-7 526.06</b>
<b>Total</b>	<b>32 401.37</b>	<b>33 510.64</b>	<b>1 109.27</b>

### • Etat de la dette

L'emprunt de 123.000 € réalisé en 2005 pour financer les travaux d'aménagement de l'Auberge de la Fontaine est terminé depuis le 25 janvier 2020. La dette pour ce budget annexe est donc soldée.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Désaignes, le 13 avril 2021.

Le Maire,

François SOUBEYRAND

